Entre les soussignés :

La Ville de Bruxelles représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent Monsieur Philippe CLOSE, Bourgmestre, Monsieur Dirk LEONARD Secrétaire de la Ville et Monsieur Olivier Verstraeten Directeur Général Département Régie Foncière et Affaires Economiques , en exécution des décisions du Conseil Communal du XX/XX/2024.

ci-après dénommée « La Ville »

Et :

L'asbl **Entreprendre Bruxelles** inscrite à la BCE sous le numéro 0543.320.061, et dont le siège social est établi rue d'Arenberg 44 à 1000 Bruxelles, représentée conjointement par Fabian MAINGAIN, Président de l'ASBL et Alexandre DERMINE, Administrateur-délégué de l'asbl,

ci-après dénommée l'Asbl

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En application de la décision de modification budgétaire prise par le Conseil communal en date du XX/XX/2024, la Ville complète le subside octroyé à l'asbl **Entreprendre Bruxelles** d'un montant de **250.000** euros à l'article 52009/32201 du budget ordinaire afin de poursuivre les mission qui lui ont été confiées par la Ville.

Ainsi, le présent avenant vise à modifier la convention initiale afin de consacrer cette augmentation du subside octroyé à l'asbl et à modifier les modalités de liquidation .

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'article 1 de la convention initiale est remplacé par la proposition suivante :

« Suite à une décision du Conseil Communal, la Ville (département La Régie Foncière et Affaires Economiques) accorde un montant de 1.900.000 euros à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de la Ville à l'asbl sous forme de subsides.

Par ailleurs, suite à une décision du Conseil communal, la Ville (Département de la mobilité et des travaux publics) accorde un montant de 169.000 euros à l'article 42106/52252 du budget extraordinaire de la Ville à l'asbl sous forme de subsides. »

Fait à Bruxelles, le

Fait en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la Ville de Bruxelles,

Le Secrétaire communal	Le Bourgmestre	Le Directeur Général,
Dirk LEONARD	Philippe CLOSE	Olivier VERSTRAETEN

Pour l'asbl

Le Président de l'asbl,	L'Administrateur-délégué
Fabian MAINGAIN	Alexandre DERMINE